

BUREAU 2010

Président Pablo KATZ 1er Vice-Président Laurent SALOMON Vice Présidents Olivier GAHINET Hervé BLETON Secrétaire Général Pascal QUINTARD-HOFSTEIN Trésorier Pierre BOUDRY Membres Jean-Claude LAISNE Frédéric LEFEVRE Bruno HUERRE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Françoise ADAM-MOUTON Jean-Bernard BETHGNIES Hervé BLETON Pierre BOUDRY Jean-Luc CHASSAIS Jacques COURBON Hervé DUBOIS Olivier GAHINET Jacques GUENARD Bruno HUERRE Borja HUIDOBRO Pablo KATZ Jean-Claude LAISNE Antonio LAZO CAMUS Frédéric LEFEVRE Frederic LEFEVRE
Sylvestre MONNIER
Benoît PEAUCELLE
Jean-Luc PEREZ
Pascal QUINTARD HOFSTEIN
Philippe RIVOIRARD Franck SALAMA Philippe VIGNAUD Alain VIVIER

MEMBRES DE DROIT

Antoine LEYGONIE Laurent SALOMON

SOMMAIRE

VIE PROFESSIONNELLE p. 2 VIE DE LA SFA p. 8 CARNET p. 12

le bulletin de la société française des architectes

247 rue saint-jacques 75005 Paris tél: (33) 1 56 81 10 25 fax: (33) 1 56 81 10 26 contact@sfarchi.org

> n°46 décembre - janvier - février 2010

éditorial _

Architecture et intérêt public

Drôles de temps.

Nous venons de finir une année sinistre et nous en démarrons une qui ne s'annonce pas brillante en dépit des prévisionnistes et autres experts ès prospective.

L'activité du bâtiment a atteint un niveau historiquement bas en 2009.

Quand le bâtiment va, tout va,...quand rien ne va, le bâtiment ... Nombre de confrères traversent des situations difficiles, nombre de cabinets licencient, les demandes d'emploi saturent les boites aux lettres.

L'existence-même de nombreuses structures se trouve menacée.

Les mesures d'ajustement budgétaire qui se profilent aggraveront les budgets d'austérité des années précédentes.

En ces circonstances, nous aurions tort de considérer comme conjoncturelles les difficultés actuelles : elles sont structurelles.

Elles relèvent de politiques mises en place à long terme, aux niveaux européen et national.

Sur fond de crise, provoquée par ces mêmes politiques, elles accroissent la dégradation des conditions de notre métier, tant celles de la formation que celles de l'exercice, soit:

- Réforme de l'enseignement : en supprimant le DPLG et en instaurant une cynique HMONP, selon laquelle des agences exsangues seraient supposées assumer une mission de formation auprès de jeunes diplômés dans l'impossibilité de trouver des structures d'accueil.
- Remise en cause des modes distributifs d'attribution de la commande : par généralisation progressive des procédures d'exception, marchés de définition, conception-construction, partenariats public-privé, marchés négociés sur le taux de rémunération...
- Evolution des démarches administratives : avec la réforme du Permis de Construire, accroissant les responsabilités professionnelles sans donner de nouveaux moyens aux
- Démultiplication des compétences exigées au sein des groupements de maîtrise d'œuvre : ce qui, à taux de rémunération inchangé, grève la rémunération des architectes, qui financent la multiplication de cotraitants sur leur part d'honoraires.
- Evolution accélérée des normes et règlements : ce qui induit une traduction extrêmement technocratique du projet et prépare un clivage programmé entre construction et œuvre d'art.

Nous aurions aussi tort d'estimer que l'architecte soit seule

victime déclarée d'un tel sacrifice.

En appelant au rassemblement de toutes les disciplines artistiques pour exiger « une politique culturelle ambitieuse, intelligente et généreuse, à la hauteur de l'enjeu démocratique », les signataires du manifeste « Sauvons la Culture » sont des milliers à dénoncer :

« Nous soutenons que l'État doit affirmer le caractère essentiel de la création, le droit inaliénable pour tout être humain d'accéder à l'imaginaire et à la pensée, à l'éveil sensible et à l'esprit critique par l'art et la culture ».

La « Directive services », transposée dans le droit français, vise l'instauration d'un marché unique des services dans l'Union européenne. Elle harmonise les législations sociales des Etats-membres non pas vers le haut, mais elle les nivèle vers le bas, au nom de la concurrence « libre et non faussée ». Si elle venait à intégrer dans son cadre, comme on peut le craindre, la création architecturale au titre des activités marchandes, elle risquerait fort d'aggraver encore plus les conditions d'exercice, et d'accroitre le « dumping ».

D'une part, l'ouverture du capital des sociétés d'architecture aux entrepreneurs, promoteurs, financiers; d'autre part, la reconnaissance de nouvelles sociétés, affranchies de l'obligation du diplôme, de la déontologie professionnelle, ou de certaines dispositions de la législation nationale : tout cela représenterait une capitulation politique face au marché, un recul de l'intérêt général au profit des intérêts individuels.

Comme depuis de nombreuses années, la SFA continuera d'organiser ses Collégiales. Elle rendra compte des débats, de même qu'elle participera activement à la recherche des conditions de dialogue et d'échanges entre toutes les instances, associations et organismes, représentatifs des architectes, avec la volonté de faire converger les diverses positions vers une évolution positive de notre exercice professionnel.

Dans la droite ligne de ces Collégiales, une série de réunions se sont tenues au CROAIF, fin 2009. Elles ont eu pour objectif la rédaction commune d'un communiqué

de presse indiquant la position des architectes concernant la transposition en droit français de la Directive services. Elles ont en outre exprimé leurs vives inquiétudes quant au maintien de leur indépendance, si l'architecture devait rentrer dans le cadre du décret d'application.

Face à l'actuelle offensive, et pour se faire entendre, les architectes doivent:

- Réagir sur l'absence flagrante d'une politique ambitieuse de la ville, du logement et de l'intégration : il est temps en effet de revendiquer le terrain éminemment politique que représente la ville, et d'affirmer que l'architecte ne peut plus se satisfaire d'un rôle de façadiste, auquel nous limite le Ministère de la Culture.
- Appeler un véritable programme d'Etat, assurant à tout citoyen l'accès au logement, et en dénonçant l'hypocrisie de la loi DALO.
- Affirmer haut et fort, la mission d'intérêt public, ainsi que les risques de dérives irrémédiables, si notre indépendance professionnelle n'est pas garantie, pour la qualité du cadre de vie, du paysage bâti, du patrimoine passé, et à venir.
- Refuser que la création architecturale ne soit réduite qu'à des produits de consommation livrés à la seule loi du marché.
- Couvrir pleinement les dimensions environnementale, sociale, citoyenne de notre métier, en sortant du corporatisme, des stéréotypes et des dogmes.
- Sauvegarder un maillage territorial culturel unique au monde, alors qu'il est soumis à rude épreuve.

Oui, aujourd'hui plus que jamais, la défense des architectes passe par la défense de l'intérêt public!

Pablo KATZ, Président

VIE PROFESSIONNELLE

HMONP - «DIRECTIVE SERVICES»: même combat

par Laurent SALOMON -

HMONP - L'école ou la profession : ni l'un ni l'autre.

Voilà bientôt deux ans que la fameuse « Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en Nom Propre » est en application. Deux années pathétiques pour les écoles d'architecture (désormais nationales et supérieures) qui, pour avoir renoncé à l'exercice rituel de clôture des études (le TPFE), se sont lancées dans des cours spécifiques quasiment payants dont les contenus sont consternants tant ils sont éloignés des besoins que suppose une formation professionnalisante. Deux années tout aussi pathétiques où les institutions professionnelles ont été confrontées à leurs contradictions : pourquoi souhaiter vouloir participer à l'évaluation professionnelle des diplômés en architecture si elles en n'ont, pour toutes, pas les moyens financiers et, pour beaucoup malheureusement, même pas une compétence suffisante. Laquelle des deux instances (éducative et professionnelle) avouera la première le très malfondé de cette réforme, la première qui y a vu l'opportunité de faire des économies d'enseignants en raccourcissant la formation « académique »d'une année, la seconde qui y a vu l'opportunité de « filtrer » l'accès à la profession.

La seule raison valable d'un prolongement professionnalisant des formations aurait été le constat que les jeunes architectes rencontraient des problèmes spécifiques de compétence qui auraient nui autant au monde de la construction qu'à l'image publique de la profession. Or, les comptes et les statistiques de la Mutuelle de Architectes Français, de l'aveu même de leurs dirigeants, démontrent qu'il n'en est rien. Les jeunes architectes ne sont pas plus incompétents que les autres en matière de responsabilité civile, ils ne sont pas à l'origine d'une sinistralité particulière dans le domaine de la construction, qu'il s'agisse de pérennité des ouvrages ou de leurs régularités règlementaires. S'il peut subsister une incertitude, elle concerne plutôt le domaine contractuel où une relative inexpérience de l'étendue des exigences techniques de l'exercice de la Maîtrise d'œuvre conduit sans doute certaines jeunes structures à sous-évaluer le coût des missions d'architecte, ce qui peut induire un « dumping » globalement nuisible à la rémunération de l'ensemble de la profession, ou créer un problème de pérennité des jeunes structures, voire un problème de stabilité des emplois dans les structures plus pérennes. Dans ce cas, il est plus utile de chercher à réguler ces pratiques par une évolution du code de déontologie plutôt que par des formations aussi inappropriées dans leur contenu qu'injustifiées dans leur finalité.

Bien sûr les architectes praticiens ne sont plus qu'une minorité du corps enseignant d'écoles d'architecture très universitarisées et rien qu'à cause de cela, on ne peut plus confier de responsabilités de formation professionnelle à ces écoles, responsabilités qui vont finalement incomber à des intervenants « très modérément compétents » en la matière De même, on ne doit pas non plus confier à un marché du travail fluctuant la responsabilité finale d'une formation supérieure. Cela relève d'un élémentaire bon sens. Cela met en évidence à quel point l'Etat, qui est après tout l'instigateur

de cette réforme, n'a pas traité ce dossier avec le sérieux nécessaire. Toute conviction idéologique n'est pas bonne à être transcrite littéralement dans un règlement administratif. D'ailleurs, diminuer le nombre de professeurs ne relève pas d'un projet de société, c'est un projet de DRH, confier la phase ultime d'une formation à une profession ne relève pas non plus d'un projet de société, c'est plutôt la marque d'un soutien à une forme révolue de corporatisme.

Mais au-delà du caractère très opportuniste de cette réforme, on ne peut la dissocier d'une politique générale de l'architecture qui engage non seulement l'avenir d'une profession mais aussi, par l'usage éprouvé des leviers administratifs et fonciers, la transformation progressive et complète du cadre de vie des citoyens de la République.

« Directive Services » : architecture managériale contre architecture artisanale.

Comment peut-on simultanément confier aux Très Petites Entreprises de l'architecture une responsabilité de formation qui manifestement les dépasse et simultanément mettre en œuvre une version très française et maximaliste de la « Directive Service » de Bruxelles qui poussent ces TPE dans un cercueil? Pourquoi favoriser simultanément la création d'importantes structures de production architecturale (pouvant être financés et dirigés par toute entité économique qui y verra une source de profit), afin de « favoriser des activités à l'export », alors que les travaux d'architecture restent des « produits » sans accès aux garanties de la « COFACE » ? Il est clair pour les architectes - qui, comme notre président, « agissent sur le terrain » - qu'à leur égard, l'Etat est atteint de presbytie. Il voit net de loin et flou de près. Aujourd'hui, il considère surtout l'architecture comme un vecteur de communication publique et politique qu'il assimile (à tort) à un « art », domaine restreint dans leguel se regroupe ce qu'on appelle le « Gotha » de l'architecture internationale. Là, on exporte, on fait de l'image et de l'argent, on a des intérêts convergents avec le management financier. L'Etat aimerait manifestement, via la « Directive Service », étendre ce territoire économique qui marie si bien les intérêts de la haute finance et ceux du Ministère de la Culture et de la Communication (étrange convergence d'intérêts). En fait, le marché, pour lequel on pourrait sacrifier via cette « Directive » le mode d'exercice actuellement dominant, reste très réduit. Comment peut-on imaginer alors qu'un enseignement national puisse être aménagé pour un objectif aussi marginal, en le destinant avant tout à former des cadres de l'architecture (détenteurs d'un master d'architecture international unifié) pour œuvrer dans des structures industrielles réalisant des opérations immobilières spéculatives aux quatre coins du monde, surtout si cela se fait au détriment d'une capacité (et d'une responsabilité) à améliorer le cadre de vie dans la société même qui les forme (HMNOP sans performances, mal constituée et mal attribuée) ? Ces fameuses Agences Internationales qui phagocytent les médias ne sont

que quelques arbres qui prétendent cacher la forêt des architectes du commun qui œuvrent anonymement et fort justement pour le bien-être de leurs concitoyens et non pour « l'image médiatique » des principaux décideurs ! Ces architectes du commun constituent le principal tissu de structures existantes, nébuleuse économiquement peu « sexy » sans doute, mais qui a largement fait ses preuves sur le terrain pour la qualité de sa production : quelle adéquation des différentes structures aux différentes échelles de programmes! Quelle souplesse de l'outil de production! Quel engagement de ces acteurs auprès des donneurs d'ordre, notamment les collectivités locales, et surtout, quels trésors d'imagination déployés pour les projets! Comment expliquer, de la part de l'Etat, une telle méconnaissance de la nature même des marchés de l'architecture ? Comment ignorer aussi ostensiblement cette qualité de l'architecture française qui mène certaines « Très Petites Entreprises » jusqu'au bout du monde ? Elles y sont appelées pour donner de « l'âme » aux projets développés ensuite par de grosses structures locales qui ressemblent à s'y méprendre à celles que l'on voudrait promouvoir en France. Dans ces pays, celles-ci s'avèrent pourtant tout à fait incapables de satisfaire les attentes de leur propre société? N'y a-t-il pas là un signal à prendre en compte, qui stigmatise les pratiques anglo-saxonnes mises en œuvre dans ces fameuses « terres de conquête économique » ? il n'y a pas là de motifs sérieux à décréter tant de réformes, tant des formations que des autres pratiques. Ce n'est somme toute qu'un mimétisme du pire.

Pourtant, pour l'Etat, il n'y a là rien à décrypter. L'histoire bégaie obstinément : ce fut d'abord le fromage de la reconstruction, vinrent ensuite la politique des zoning, les grands ensembles, les villes nouvelles, toutes ce opérations imposées par l'Etat Central, portées par cette suffisance des pouvoirs finalement illégitimes tant ils s'insinuent entre l'impossibilité des citoyens à tout contrôler et le déni des expertises auxquelles ils évitent

de se soumettre, avant de servir de façon inconséquente les intérêts d'un tout petit nombre de nos concitoyens. Maintenant, le Grand Pari(s) se profile à l'horizon, rapidement passé d'une architecture de communication dévolu au « Gotha » des architectes à un chantier d'infrastructures de transports en commun façon « Ponts et Chaussées », avec grands renforts d'OIN et autres entraves aux décisions des Collectivités Locales. En matière d'aménagement du territoire, l'Etat est au moins constant dans une attitude : via le Corps de Ponts et Chaussées, concevoir et imposer les catastrophes territoriales!

Maintenant, en additionnant la « Directive Services » à la HMONP, il entend imposer une catastrophe professionnelle. L'architecture transformée en produit de consommation par la dilution de sa conception dans des structures industrielles, l'environnement transformé en valeur carbone par des comptables obtus, le développement durable transformé en chiffre d'affaire pour un réseau de normatifs hystériques, le développement urbain transformé en projets de transport en commun par des adversaires forcenés de la décentralisation : ah le beau Grenelle de l'Environnement que voilà!! Il y a derrière ces actes codifiés de la puissance publique une véritable inconscience des signifiants véhiculés. La HMONP, ce n'est le que mythe ressassé des professionnels contre les artistes, la « Directive Services », c'est un autre mythe tout aussi ressassé, celui des industriels contre les artisans, avec en prime cette suggestion très abusive que l'industriel pourrait aussi apporter cette « valeur artistique » si nécessaire à « l'image » de la finance internationale. Ainsi donc va la République, qui, pour le cadre de vie autant que pour d'autres sujets, reste « le pire des régimes ... à l'exception de tous les autres ».

Laurent SALOMON Président d'honneur

COLLEGIALE

par Frédéric LEFEVRE .

Les réunions de la collégiale ont cette année été très suivies et son programme, très riche, reflète toutes les inquiétudes de notre profession sur son devenir. Les réunions de la collégiale sont trimestrielles et restent les seuls moments de liberté d'expression et de respect mutuels des différents organismes, syndicats professionnels et associations qui la composent. Progressivement leurs représentants ont pris la mesure de la richesse de ces échanges sur des thèmes majeurs ou des mises au point très techniques bien souvent alimentés par le pilier juridique de l'UNSFA, notre confrère Gilbert Ramus.

Les membres de la collégiale se sont donnés un thème de réflexion transversal : la fabrication de la ville à partir du logement ; faisant le constat d'une grande perte de qualité des paysages urbains liés à un étalement excessif et mal contrôlé qui fabrique des entrées de ville et des faubourgs pavillonnaires regrettables ; mais dont les répercussions amènent à un abandon des centres historiques de nos villes. « Redonner l'envie d'habiter les quartiers centraux », relancer de véritables programmes de recherche architecturale pour le logement collectif social est un enjeu fondamental pour les architectes. La collégiale a donc lancé un atelier pour fabriquer ensemble une forme - ou des formes - de « théorisation » pour la fabrication de la ville à partir d'éléments que chaque organisation peut apporter. A suivre ...

Quatre points essentiels ont animé les débats des dernières réunions :

Le cadre national de la formation des architectes et notamment la HMONP, le port du titre et l'inscription à l'ordre

Les membres de la collégiale s'inquiètent de l'efficacité de cette formation post diplôme, trop courte pour certains pour être une réelle préparation à l'exercice professionnel, trop détachée de l'acte de conception architecturale pour d'autres qui suggèrent de la réintégrer dans le cursus pour ne créer qu'un seul diplôme ouvrant le droit à l'exercice professionnel. L'ordre souhaite pouvoir accueillir les architectes ADE sur un tableau particulier pour le respect du port du titre et conserver un deuxième tableau pour le droit d'exercice. Mais tout le monde s'accorde à reconnaître que cette division de la profession risque de créer une grande confusion dans la profession et ses partenaires professionnels et autres, au risque de voir un jour cette profession noyée dans le monde de la maîtrise d'œuvre.

<u>Le rôle de la MAF dans la rédaction et la négociation des contrats</u>

La collégiale a reçu plusieurs représentants de la MAF pour leur exposer le souci constant chez les architectes de l'assistance à la négociation des contrats qui sont la pièce maîtresse de tout engagement. La question a été posée de la

reconnaissance officielle par la MAF des termes des contrats sous la forme d'un contrat type par exemple, à défaut de pouvoir matériellement conseiller tous les architectes.

Une première séance de travail des membres de la collégiale avec Alain Vivier, nouvellement nommé président de la MAF, a permis de croire que notre assurance était prête à réfléchir aux modalités d'un conseil aux adhérents et de revoir, dans le cadre de la mise à jour du guide des contrats de la SFA, une stratégie commune vers un contrat de base type qui pourrait recevoir une sorte d'agrément de la MAF.

Un comité de travail sera prochainement composé pour travailler dans ce sens avec les experts de la MAF

La certification

La démarche HQE s'impose à travers la mise en place d'un référentiel qui sera la base d'un contrôle par la certification. Mais où est la limite entre le contrôle et la prescription ? Il y a prescription de fait dans les cahiers des charges CERQUAL, par conséquent le certificateur-prescripteur doit être assuré et qualifié. La MAF doit donc nous décharger d'une part équivalente du montant de la prime.

La SFA a proposé d'organiser un colloque d'une journée sur la certification afin de prendre la mesure du problème selon les différents points de vue.

L'application de la directive services européenne

Cette application remet en cause le principe même de l'indépendance de l'architecte en ouvrant sans limite le capital des sociétés d'architecture. Ce faisant, la loi de 1977 et l'intérêt public de l'architecture se trouvent totalement remis en cause. Suite à un appel de l'ordre régional d'Ile de France pour réunir ses partenaires autour de cette question et rédiger un communiqué commun, la collégiale s'est réunie en décembre pour discuter des termes de ce communiqué.

C'est à partir de cette discussion que le texte qui suit a finalement été diffusé. La collégiale – toujours organisée par la SFA - aura été un outil précieux pour l'élaboration de ce texte. Il n'est plus besoin de prouver aujourd'hui que la SFA a su créer un lieu d'expression libre, utile et reconnu par toutes les organisations représentatives de la profession.

Les travaux de la collégiale continuent, forte de cette reconnaissance partagée.

Frédéric LEFEVRE Chargé des collégiales

POUR UNE EUROPE DE L'ARCHITECTURE! - Manifeste

par Dominique TEISSIER, Patrick COLOMBIER, Pablo KATZ, Franck HAMMOUTENE, Suzel BROUT et Rémy VIARD

« Pour une déclaration européenne de l'intérêt public de la création architecturale »

L'application en droit français de la Directive « services » agite les esprits des acteurs du cadre de vie, attise les feux ancestraux des chercheurs de profit et inquiète les défenseurs de la cité.

Le ministère des Finances français envisage de permettre l'entrée au capital des sociétés d'architecture à «d'autres architectes professionnels». Il ne parle officiellement que d'ouverture « à d'autres professionnels en provenance d'autres pays européens » ? Dont acte. La loi française l'autorise déjà... et est conforme en l'état à la Directive européenne. Dès lors, pourquoi le ministère envisage-t-il aussi, moins officiellement, d'ouvrir la détention du capital de ces sociétés à une majorité de non-architectes, mettant en cause de facto l'indépendance de ces sociétés ?

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est l'intérêt public qui est en jeu.

Au terme de «Directive services», préférons celui «d'harmonisation européenne» qui doit être l'objectif premier de l'ensemble des états membres.

L'Europe s'attache à créer un langage partagé, en puisant dans ses cultures et en les rapprochant. Elle a reconnu un diplôme d'architecte équivalent dans les vingt-sept pays de l'Union, permettant d'exercer indifféremment dans chacun d'eux. Même si ces diplômes ne recouvrent pas encore les mêmes expertises, l'harmonisation et la diffusion culturelles sont en route.

Sans culture, point de création, point de civilisation, point de cité.

Force est de constater qu'aucun pays d'Europe n'a à rougir de ses architectes. Affranchis des régionalismes, les architectes européens renouvèlent la création contemporaine. Des millions de visiteurs viennent chaque année découvrir au cœur de nos villes et de nos territoires leurs œuvres historiques et contemporaines.

Mais l'Europe de l'architecture, qui montre aujourd'hui un visage harmonieux, n'a pas utilisé les mêmes *moyens* selon l'histoire de ses pays. Ainsi, certains pays ont su développer une culture architecturale pour préserver l'intérêt public, d'autres ont dû avoir recours à la loi.

La France, constatant au terme des Trente Glorieuses les ravages sur le cadre bâti de la non-réglementation, s'est dotée d'une loi déclarant la création architecturale d'intérêt public. Elle déclare comme corollaire la nécessaire indépendance des architectes et des sociétés d'architecture, et le respect de leur déontologie.

La France a été pionnière dès 1977 de cette démarche. Elle ne doit pas l'abandonner et peut la promouvoir. Elle n'est pas la seule en Europe à avoir protégé l'intérêt public à travers l'indépendance des architectes: la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche garantissent cette indépendance selon des modalités comparables. Ces exemples permettent de tirer les ambitions vers le haut: les Européens doivent se mobiliser pour que la création architecturale, les constructions, les paysages et l'environnement soient reconnus d'intérêt public dans toute l'Europe.

La Directive « services » vise à offrir à l'exercice professionnel des architectes la même liberté de lieu d'établissement que celle qui existe déjà pour les études d'architecture. Elle a raison sur ce point, dès lors qu'il s'agit de concrétiser la possibilité de s'établir partout où la qualification est équivalente. Mais cette ouverture doit s'inscrire dans un droit commun à tout l'espace européen, fondé sur la défense de l'intérêt public, et non sur l'intérêt marchand.

Ce n'est pas le partage du capital des sociétés d'architecture qui est en cause, mais bien la question, politique au sens noble du terme, de considérer *ou non* la production architecturale d'intérêt public, et de se donner à l'échelle européenne, les moyens de la protéger.

L'établissement en France de nouvelles sociétés affranchies d'obligations de diplôme et de déontologie n'est pas un de ces moyens, au contraire. Partout où la culture du projet, de l'insertion, de l'usage et de l'harmonie a été faible, partout les villes ont été meurtries, les paysages défigurés.

L'Europe forme bien ses architectes pour éviter ces dérives. Elle reconnait ce faisant la dimension sociale et culturelle de l'architecture, son rapport à l'usage et à la symbolique, sa capacité - dans le cadre d'un processus partagé - à insérer des projets dans leur environnement et leur époque.

Elle a formé des architectes qui, loin du corporatisme, sont habitués aux partenariats et au travail en équipe, dans la reconnaissance des savoirs spécifiques de chacun. Leur pratique s'appuie depuis longtemps sur les partenaires du cadre de vie et du développement durable : ingénieurs, paysagistes, géographes, sociologues, et aussi constructeurs, entrepreneurs, industriels. Mais ces derniers, associés ou partenaires, ne sauraient concevoir seuls le cadre bâti du XXIème siècle, sans s'appuyer sur la culture et la compétence spécifique portée par les architectes.

Les architectes agissent à la croisée du monde marchand et du monde culturel. Le premier appelle le service, le second l'indépendance. Les architectes sont prêts et ont intérêt à voir leurs structures professionnelles se développer. Mais ils refusent qu'au prétexte du développement de ces structures, l'application de la Directive « services » fasse disparaître l'essence même de la plus-value qu'ils apportent à notre société : leur capacité à articuler ces deux mondes. C'est cette articulation indispensable que la dépendance à des intérêts partiaux empêcherait. Il en va de la défense de l'intérêt général face aux intérêts individuels.

Pour garantir l'intérêt public de la création architecturale, maintenons dans la loi la nécessaire indépendance des architectes au sein des sociétés d'architecture, et le respect de leur déontologie, et développons les formes de sociétés à même de leur permettre d'exercer sans conflit d'intérêt. C'est à cela que servent les lois.

L'harmonie appelle les simultanéités, l'accord, l'ajustement. A raison, l'harmonisation européenne cherche à cumuler les trois mais doit garder ce cap sans se laisser dériver par des ambitions contraires à l'intérêt général. La France peut montrer l'exemple. A défaut, elle servirait les chercheurs de profit et oublierait les défenseurs de la cité.

Les signataires du manifeste «Pour une Europe de l'architecture» :

L'Ordre des Architectes d'Île-de-France Dominique TESSIER, Président

Le Syndicat de l'Architecture Patrick COLOMBIER, Président

La Société Française des Architectes Pablo KATZ, Président

L'Académie d'Architecture Franck HAMMOUTENE, Président

Le Corps des Architectes Conseils Suzel BROUT, Présidente

Mouvement des Architectes Rémy VIARD, Président

ASSURANCE ET CREATIVITE

par Alain VIVIER _

« Professionnels du bien-être, de la qualité de vie et du pouvoir d'achat de nos concitoyens »¹ selon la formule de Jean-Louis BORLOO, les architectes sont au coeur des défis, alors que les exigences de sécurité de confort, de respect des normes s'intensifient. Ainsi le programme, le terrain, les servitudes publiques et privées, les diverses réglementations liées à l'opération doivent-ils composer avec un budget. Ainsi les architectes doivent-ils combiner de multiples règles qui souvent se superposent et parfois se contredisent ou donnent même lieu à des interprétations divergentes : il s'agit principalement des règles d'urbanisme, des règles de construction (incendie, accessibilité, thermique, acoustique...), sismique, des normes, des avis techniques relatifs aux produits et procédés de construction.

En France, les diverses règles à respecter sont fixées soit par les pouvoirs publics (lois, décrets ou arrêtés), soit par des organismes publics ou professionnels habilités (ADEME, CSTB, CTBA, AFNOR...).

De façon générale le bénéfice de l'assurance est soumis à la condition que les prestations des architectes soient accomplies dans le respect des règles et normes en vigueur. Sous cette réserve, l'assurance obligatoire des architectes est très étendue puisqu'elle s'applique à l'ensemble des responsabilités professionnelles (décennale, contractuelle et extracontractuelle) se rapportant à tous les dommages (corporels, matériels et immatériels), à tous les ouvrages immobiliers (de bâtiment et de génie civil), à tous les travaux (constructions neuves ou travaux sur bâtiments existants, travaux de technique courante ou innovante) et à toutes les missions (conception; direction des travaux; diagnostics techniques; expertises; états des lieux...).

L'actualité du Grenelle de l'environnement fournit dans ce cadre matière à réflexion. En France, les produits et procédés de construction, y compris ceux qui doivent répondre aux critères du développement durable, sont considérés comme assurables lorsqu'ils sont normalisés, aussi bien dans le cadre européen que français.

La MAF, au cours de ses quelque 78 ans d'existence, a connu des innovations tant en termes de produits que de techniques. La Mutuelle a assumé les risques, suivi ses adhérents. Aujourd'hui, nous sommes tous conscients que le développement durable constitue un domaine concentrateur de risques avec à la fois des produits, des procédés, des acteurs nouveaux.

L'assurance n'a pas pour effet de faire obstacle aux innovations architecturales et techniques. Elle est une contrepartie de la

liberté de créer des constructeurs et contribue à ce que les innovations soient maîtrisées en veillant à la sécurité, la santé des personnes, le coût global, dans une vision de long terme.

Alain VIVIER Président de la MAF

¹ Interview exclusive pour Flash Infos n° 58 – Septembre 2008

QUELS MAITRES, QUEL PUBLICS?

par Jean-Claude LAISNE _

Luc-Régis Gilbert suggère comme thématique du Bulletin n°46 « la crise et le chômage ».

Un tel sujet est évidemment très sensible par les craintes et les affects qu'il évoque chez tout -un -chacun. Notre profession est d'une certaine manière habituée à ces aléas, essuyant régulièrement des refus dans le développement de son travail. Il est cependant d'autant plus intéressant d'y réfléchir qu'une certaine tendance se développe dans les médias et les discours politiques, à présenter cette crise d'une manière très virtuelle avec maintes explications, des montages et techniques financières qui la sous-tendent. Une « crise propre », sous-entendue sans dommages collatéraux.

Et pourtant les répercussions immédiates sont là : chômage, difficultés de logements, accès aux structures publiques... Les pressants besoins de logements adaptés, d'équipements publics culturels ou de centres de soins sont omis, négligés, suspendus, voire oubliés, au profit de la crise financière qui occupe seule les esprits.

Nous restons cependant des courroies de transmission, des acteurs sociaux pour un public qui lui n'est pas virtuel. Il s'agit bien de continuer, durant les périodes de crises et de chômage, à valoriser l'architecture et l'urbanisme comme outil de justice et d'équité sociale. Comme tous les chercheurs, les architectes sont porteurs d'un rêve, d'une utopie, d'espoir, sensibles à l'évolution de la société et au service de l'intérêt public.

Alors Luc-Régis Gilbert a raison de raviver nos consciences assoupies, nous devons être le baromètre d'un coefficient de qualité de vie.

Jean C LAISNE

VIE DE LA SFA

La SFA se mobilise contre la destruction des bâtiments de la Marine Nationale, projet et réalisation des Frères Perret (Suite)

Il y a près d'une année, la SFA réagissait vigoureusement à l'appel d'urgence qu'Agnès Cailliau, présidente de DOCOMOMO, lançait aux architectes contre la démolition des Bâtiments de la Marine Nationale, 8 boulevard Victor, Paris XV°.

Cet ensemble de bâtiments fut construit de 1928 à 1956 par les Frères Perret. Son intérêt le rend digne du Patrimoine National architectural, dans sa conception globale. Il confronte le style de l'immeuble administratif d'ordonnance classique, seul inscrit à l'inventaire supplémentaire des M.H., et celui plus aléatoire de la recherche expérimentale concernant la Marine. Dommage que tout n'ait pas été classé monument historique! Mais cet ensemble doit rester indissociable.

Si la réunification des services de la Défense Nationale, actuellement disséminés dans la capitale, s'avère nécessaire, on admet bien qu'un projet de grande envergure, sur un site parisien exceptionnel et stratégique, soit mis à l'étude. C'est maintenant le cas, sous forme de « compétition architecturale », suivant des modalités élaborées conjointement par le ministère de la culture et celui de la défense, avec le souci d'un geste architectural de grande ampleur qui marquera Paris et notre époque ».

On attend la publication de ce projet pour pouvoir l'apprécier quand bien même sa gestation d'origine est restée secrète, évidemment !

Choquée de prendre connaissance tardivement d'une décision de cette importance, la SFA s'est immédiatement manifestée par écrit, d'abord auprès de la Présidence de la République, puis auprès du Ministère de la Défense. Elle a exprimé sa stupéfaction une fois encore à l'encontre du pouvoir administratif, du manque de concertation ouverte, pour une action touchant directement la profession des architectes. Elle n'a pas pour autant négligé de proposer une

solution positive, en composant le programme des bâtiments existants avec celui des bâtiments futurs, ce qui s'est vu souvent dans l'histoire de l'architecture, à Saint Pierre de Rome, par exemple.

A titre d'information, nous publions ici les deux réponses concomitantes, reçues aux deux lettres écrites par la SFA.

On peut se réjouir de l'ambition qu'elles témoignent parallèlement.

On peut se réjouir de la promesse de création qu'elles avancent à la maîtrise d'œuvre.

Mais, avec l'échéance de 2014, elles surprenent au regard des moyens économiques dont on dispose actuellement.

Et beaucoup plus cruellement, on est en droit de désapprouver une fin de non recevoir implicite quant au respect culturel et pédagogique que la SFA avait souligné, par l'exploitation des locaux de recherche expérimentale, conçus par les célèbres frères Perret.

Ainsi, le projet s'impose-t-il impérativement et sans retour.

Le besoin politique de **démolition deviendrait-il une maladie endémique**, analogue à la fameuse grippe A H1N1? Le sort de la « *Cité des Poètes* » à Pierrefittes, réalisée entre 1979 et 1991 par Jéronimo Pactron et les frères Y. et L. Euvremer, tend à le prouver, en donnant raison aux intérêts du moment, que l'avenir pourrait bien déjuger sévèrement.

Puissent les architectes, dans l'union de leurs institutions et dans la conviction de leur art, trouver force nécessaire suffisante de combat au front, autant que de dialogue préalable pour éviter la guerre!

L.-R.GILBERT Vice-Président

Lettre ouverte au Président de la République, Nicolas SARKOZY,

25 mars 2009

Monsieur le Président de la République,

Lors de l'allocution que vous avez prononcée à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine au Palais de Chaillot, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, vous déclariez notamment, avec la plus encourageante conviction à l'égard des architectes et des hommes politiques :

« Cette cité n'existe et ne se perpétue que par le ciment et les liens de la culture, et le patrimoine en est l'illustration la plus visible et la plus durable...

L'art, la culture, l'architecture sont parties prenantes de l'état d'esprit de la société. Ils expriment sa vision du monde, la place qu'elle donne à l'homme. C'est particulièrement vrai de l'architecture... Elle est le témoignage d'un passé commun et une projection vers l'avenir. Une politique de l'architecture, comme toute politique culturelle, doit tenir les deux bouts du patrimoine et de la création... »

Cette allocution magistrale ne se terminait-elle pas en confiance, sous la garantie de votre appui, en vue « d'un nouveau projet d'aménagement global du Grand Paris » ?

Voilà que par surprise, sur l'exclusive volonté du ministère de tutelle – la Défense – sans appel à consultation d'autres ministères concernés – Culture, Environnement – ni auprès des instances compétentes en architecture, nous apprenons que les bâtiments de la Marine Nationale, 8 boulevard Victor, Paris 15°, conçus par les Frères Perret, réalisés par tranches

de 1928 à 1956, selon un programme évolutif fort complexe, seraient voués aux bulldozers.

On peut s'étonner déjà que dans cet ensemble de bâtiments complémentaires les uns des autres et dans un dispositif technique expérimental unique, seul le bâtiment administratif soit inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques. Cette œuvre majeure des Frères Perret, avec le poids intellectuel de 2000 documents d'étude d'une époque sans informatique, plutôt que de se voir détruire par morceaux, mériterait évidemment d'être globalement classée Monument Historique.

Mieux encore : ne serait-il pas légitime de classer l'œuvre complet de ces célèbres ingénieurs -architectes, compris comme un tout inaliénable du patrimoine national ? Ne sont-ils pas en effet mondialement reconnus comme un maillon essentiel de l'histoire de l'architecture Française ? N'ont-ils pas su, avec toute l'élégance classique d'un style ordonnancé, promouvoir et maîtriser technique et art conjoints, dans le défi créatif du béton armé, à l'aube du XXe siècle ?

Oserait-t-on jamais, dans la droite ligne de l'initiative que nous dénonçons ici, bafouer tant d'œuvres, projets ou réalisations, à Paris, le Havre, Amiens ?

Ces bâtiments de la Marine Nationale ne peuvent être les victimes de décideurs mal informés, de culture indigente, quoiqu'ils puissent appâter commercialement un promoteur-exploiteur qui ne voit que l'intérêt du moment. Evidemment, ils se présentent actuellement sous un aspect assez sale, voire délabré, laissés partiellement à l'abandon par destination initiale forclose. Mais la diversité de fonctions d'expérimentations, à l'origine de leurs formes hétérogènes, est une ressource exceptionnelle d'innovations techniques et spatiales, qui rend inacceptable une démolition, reniant le témoignage des liens inhérents entre la recherche scientifique d'alors et l'invention d'espaces qui lui étaient indispensables.

N'y aurait-il pas à l'inverse, matière à un projet et une réalisation d'architecture, de grande composition à long terme, honorant ce quartier de Paris en attente d'une marque monumentale supplémentaire à celle que les Frères Perret lui avaient conférée ? Ne saurait-on imaginer plutôt un ensemble qui intégrerait les bâtiments actuels, en apportant à leur dynamique d'origine les techniques et moyens contemporains que l'avenir validerait ?

Ne trouve-t-on pas de par le monde les nombreux exemples d'architecture qui prouvent et enseignent que l'on peut associer par le jeu harmonieux des époques, des volumes, des fonctions, des structures, des matériaux autrement qu'en recourant à la trop facile *table rase*, aveu constant de tous les renoncements ?

Ainsi la Société Française des Architectes se permet-elle, Monsieur le Président, de vous soumettre sa réflexion de mise en garde sur la décision imminente que vous devez prendre. Puisse-t-elle vous aider à confirmer vos efforts en faveur de la culture que vous revendiquez et du patrimoine que vous désirez soutenir, dans le sens même de votre conclusion : « L'architecture, c'est l'identité de notre pays...! »

Dans l'espoir de retenir votre meilleure attention, nous vous prions de croire,

Monsieur le Président de la République,

à l'expression de notre considération la plus haute.

Pablo KATZ, Président Laurent SALOMON, Premier Vice-Président Luc-Régis GILBERT, Vice-Président

Réponse

du Secrétaire Général de la Présidence de la République,

9 septembre 2009

Messieurs les Présidents,

Vous avez appelé l'attention du Président de la République sur le devenir des bâtiments construits par les frères Perret sur le site de Balard.

Comme vous le savez, dans le cadre d'une rationalisation globale souhaitée par le Chef de l'Etat, l'ensemble de l'administration centrale du ministère de la Défense sera transférée sur le site de Balard en 2014.

Cette opération complexe nécessitera d'utiliser la totalité de la Cité de l'Air et la majeure partie de la parcelle occidentale du site sur laquelle sont érigés les bâtiments que vous évoquez. C'est sur cette même parcelle que seront construits les bâtiments neufs devant accueillir l'ensemble des états-majors et des services centraux de la Défense.

En revanche, les autres bâtiments présents sur le site seront démolis. Leur emprise au sol représente plus du tiers de la superficie constructible et ne permet pas de les conserver, sauf à renoncer à l'ensemble du projet. L'un d'entre eux, le bassin de giration, se trouve exactement au centre de la parcelle où doivent être installés les centres opérationnels des armées.

Le Président de la République partage votre intérêt pour le patrimoine architectural et il se réjouit que le bâtiment principal situé au carrefour du boulevard Victor et de l'avenue de la Porte de Sèvres ait été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1965. Il sera conservé et rénové. Il développe une surface de plus de 17.000 m² et représente en volumes et en façades l'essentiel de l'œuvre des frères Perret sur ce site. Il fera l'objet d'une rénovation exemplaire et d'une mise en valeur particulièrement soignée. La construction neuve alentour devra y contribuer. En outre un programme spécifique sera réalisé pour conserver sous forme numérique la mémoire des bâtiments démolis.

Cette opération se traduira par un accroissement du patrimoine architectural français et non par sa diminution. Pour y parvenir, le Chef de l'Etat à souhaité qu'une attention toute particulière soit portée à la construction neuve qui sera réalisée sur le site. L'ampleur du projet et sa complexité ont conduit à retenir un mode de réalisation en partenariat public privé. Une « compétition architecturale » d'un mode jusqu'à présent inédit, résultant de la collaboration des ministères de la Défense et de la Culture, sera mise en œuvre pour

conjuguer les besoins techniques, calendaires et financiers avec l'impératif de réaliser une architecture d'une très grande qualité qui marquera Paris et notre époque. Proche à maints égards d'un concours d'architecture, ce dispositif original permettra de faire travailler une dizaine de cabinets d'architecture.

Le Président de la République souhaite que vous fassiez vôtre ce grand projet architectural qui contribuera de façon notable, à enrichir le patrimoine français, en conciliant sur un même site le témoignage du passé et la projection vers l'avenir. Veuillez agréer, Messieurs les Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

> Claude GUEANT, Secrétaire Général de la Présidence de la République

Lettre ouverte au Ministre de la Défense, Hervé MORIN,

10 juillet 2009

Monsieur le Ministre,

Vous avez sans nul doute pris connaissance de la lettre que la Société Française des Architectes a adressée à Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, le 25 mars dernier concernant les bâtiments de la Marine Nationale situés au 8 du boulevard Victor à Paris dans le XVème arrondissement, édifices conçus par les frères Auguste et Gustave Perret, réalisés par tranches de 1928 à 1956.

Afin de vous confirmer le vif intérêt que nous portons à la promotion et à la sauvegarde de l'œuvre des Frères Perret jouant un rôle significatif dans le Patrimoine Architectural de la France, nous sollicitons de votre haute bienveillance une attention particulière à la position que nous avons prise sur ce sujet, à l'instar d'autres institutions en charge des questions architecturales.

Nous avons eu l'honneur d'un entretien avec Madame Cailliau, architecte du Patrimoine et Président de DOCOMOMO France, qui a été très sensible aux arguments et objectifs que nous lui avons présentés, et qui nous encourage dans cette intervention auprès de vous.

Vous avez pris position dans l'édition du Figaro du 27 mars 2009 pour un projet de réforme de votre Ministère qui inclurait « un geste architectural majeur, digne du XXI^{ème} siècle et de la quatrième puissance militaire de la planète ». Nous ne pouvons qu'être en accord avec une ambition de création qui engage et stimule la compétence des architectes, face à un programme exceptionnel implanté sur un site et dans un environnement tout aussi exceptionnel.

Pour ce programme, nous ne doutons pas de l'indispensable regroupement des différents services de la Défense Nationale disséminés dans la ville de Paris. Pour le site de Balard, nous ne doutons pas non plus qu'une Porte de Paris à une encablure de la Seine puisse constituer un pendant au site du Ministère des Finances à Bercy. Nous approuvons donc cette volonté de marquer l'histoire de la Capitale par une réalisation contemporaine majeure.

Une telle ambition n'est en rien contradictoire avec le souci

d'intégrer à ce futur un passé significatif comme l'œuvre des Frères Perret, comme les anglais par exemple ont su le faire avec les vestiges de la grande industrie anglaise dans le cadre de la « Tate Gallery ». Le bâtiment « conservé » du site est la partie administrative du projet actuel, de facture classique. Pour autant, les bâtiments d'essai réalisés par tranches en fonction de l'évolution de la recherche n'en sont pas moins intéressants. Ils le sont même plus à certains égards, puisque totalement originaux et d'ampleur exceptionnelle. Leur disparition serait tout à fait déplorable autant pour ces raisons que pour l'amputation qui serait ainsi infligée à la partie conservée.

Pour assurer l'inscription de votre projet dans l'histoire de la Ville comme de l'Architecture, il nous parait impératif que le programme du futur projet place l'existant dans le dispositif de conception avec toutes les recommandations nécessaires à ce qu'il témoigne de l'Histoire de l'Architecture et fasse partie intégrante du projet.

Pour mieux comprendre la complexité des enjeux de votre projet, et dans un esprit de concertation et de respect du cadre légal, nous restons à votre disposition pour une éventuelle visite des lieux qui permettrait une approche plus concrète de votre projet.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien accorder à notre démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre très haute et respectueuse considération.

Pablo KATZ, Président Laurent SALOMON, Premier Vice-Président Luc-Régis GILBERT, Vice-Président

Réponse du Directeur du Cabinet civil et militaire - Ministère de la Défense,

10 septembre 2009

Messieurs les Présidents.

Le courrier du 10 juillet dernier par lequel vous avez appelé l'attention de Monsieur Hervé Morin, ministre de la défense, sur le devenir des bâtiments construits par les frères Perret sur le site de Balard, lui est bien parvenu et il vous en remercie. Il m'a également chargé de vous dire qu'il partageait votre souci de préserver notre patrimoine architectural.

A cet égard, il m'a chargé de vous confirmer qu'un effort tout particulier sera réalisé pour la rénovation et la mise en valeur du bâtiment construit par les frères Perret et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1965. Ce bâtiment, sui développe une surface de plus de 17.000 m², permettra aux générations futures d'admirer un témoignage fort, dans ses volumes et la composition de ses façades, de l'architecture française du XXe siècle.

Enrevanche l'installation de 10.000 personnels civils et militaires à Balard à la fin de l'année 2014 d'utiliser la totalité de la Cité de l'Air et la majeure partie de la parcelle occidentale du site sur laquelle sont érigés les bâtiments qui suscitent votre attention.

Après des études approfondies, la conservation des autres bâtiments des frères Perret à Balard s'avère donc impossible. Leur emprise au sol représente, en effet, plus du tiers de la superficie constructible, ne permettant ni de les conserver ni de les adapter, sauf à renoncer à l'ensemble du projet. Le bassin de giration, notamment, se trouve, exactement au cœur du site futur, là où devra être installé le pôle opérationnel des armées. La mémoire des bâtiments démolis sera toutefois conservée sous forme numérique.

Enfin, une attention toute particulière sera apportée à la qualité du projet de construction neuve dans ses dimensions architecturale, urbanistiques et sociales. La procédure de consultation intègre une « compétition architecturale » suivant des modalités élaborées conjointement par le ministère de la culture et celui de la défense, avec le souci d'un geste architectural de grande ampleur qui marquera Paris et notre époque.

Laurent BILI, Directeur du Cabinet civil et militaire Ministère de la Défense

CARNET

HOMMAGES

* à Michel KAGAN

Au-delà du chagrin. par Laurent SALOMON —

« Il faut se forger l'âme de la vie qu'on veut avoir. Il faut se faire supérieur, ne voir que haut. Et se détacher, se détourner de tout ce qui n'est pour la réalisation de quelque chose de supérieur. Il n'y a donc que l'abstrait qui demeurera et vaut qu'on peine. »

Charles –Edouard Jeanneret (in lettre à Ritter, 14 mars 1918)

Michel Kagan nous a quittés. C'était un enfant prodige de l'architecture, d'une précoce et immédiate maîtrise plastique. Nous ignorions alors qu'il serait aussi, tel Giuseppe Terragni qu'il admirait tant, une comète dans le ciel de son art. A l'aube de la maturité, dans une période où l'analyse de ses propres œuvres le mettait dans le désir de « recommencer », il s'en va sans préavis. Même ceux qui l'ont soutenu toutes ces dernières semaines et pour cela l'ont côtoyé presque jusqu'au dernier jour, n'arrivent toujours pas à y croire.

Sa révolte permanente contre l'ignorance et les idées reçues, son incommensurable tendresse pour tous ceux qu'il aimait, ce mélange exquis de passion et de douceur, d'orgueil spontané et de modestie réfléchie, de fougue et de retenue, faisaient de lui une personne extraordinairement charmante et attachante. Toute la Société Française des Architectes, qui venait de le réélire comme Vice-président, exprime à sa femme Nathalie, à ses enfants Sacha et Sonia, à sa mère Laja, sa profonde peine, et partage le sentiment de manque que sa disparition suscite. Michel a tracé un chemin en marge des trajectoires

convenues. De ses aventures professionnelles italiennes, américaines, grecques et asiatiques, en tant qu'architecte ou professeur, sont nées des amitiés profondes aux quatre coins du monde, auprès de confrères aussi émus par son humanité que fascinés par son incroyable facilité à concevoir. Mais cette dernière était aussi le fruit d'un travail intense et continu. Sa curiosité intellectuelle jamais assouvie était aussi garante d'une profonde culture sans laquelle l'exercice de la forme n'est que vacuité.

Comme il n'a pas courtisé les médias, sa grande notoriété est restée au sein d'une magnifique famille engendrée par des complicités spontanées et éclairées. Jamais promue par les machines médiatiques, elle est venue naturellement, de la valeur intrinsèque de son travail. Son œuvre sans concession restera. Elle est un repère pour toute une génération d'architectes plus jeunes qui ont trouvé là un encouragement à persévérer dans une quête de probité architecturale, valeur inaccessible aux marchands d'images cyniques et incultes qui ont les faveurs bruyantes d'une critique dotée de ces mêmes « qualités ».

Son intégrité de pensée et d'architecture nous éclaire sur ce qui fonde une vie d'homme et lui permet d'avancer, respectueux et respecté, et beaucoup plus aimé qu'il n'a jamais osé l'imaginer.

Laurent SALOMON.

Mournings

par Pascal QUINTARD-HOFSTEIN

C'est sur la grille New Yorkaise que j'ai rencontré Michel, plus exactement au croisement de Broadway et de la 66^{ème} rue, à l'ouest de l'île de Manhattan.

Michel était le plus américain de mes amis français. L'Amérique était pour lui un terrain important, un vaste espace où il y contemplait les déserts, les canyons et Manhattan, cette ville cubiste dont il était amoureux. Il y a longtemps enseigné et contribué ainsi à ce que des générations d'étudiants se tiennent debout et apprennent à regarder audelà de l'horizon.

Je voudrais aujourd'hui transmettre à sa famille, à Nathalie sa femme, à Sonia et à Sacha ses enfants, les mots de trois de ses amis proches qui, faute de ne pouvoir se rendre ici ce matin, ont tenu à lui rendre hommage.

Le mot de Harry WOLF, de Californie.

«Je l'ai connu comme ami et collègue et j'ai eu le plaisir de le voir en tant que mari de Nathalie et père pour Sonia et Sacha. Il était magnifique dans ces rôles, et je le revois, beau, gracieux, chaleureux, intelligent et drôle, un ami fidèle, vrai et généreux, profondément dévoué à sa famille.

Doté d'un prodigieux talent, intellectuel, se tenant à distance des vicissitudes de la mode architecturale, il était dans son travail, lumineux, sculptural, rationnel et inspiré comme il était dans sa famille.

Michel disait qu' «un architecte doit accepter le monde tel qu'il est» et il nous pressait de «voir au-delà du cadre... de voir dans l'espace et de voir où chacun allait». Nous ne pouvons que le suivre et qu'approuver.

Il regardait toujours vers le futur, et lorsque les choses n'allaient pas exactement comme il le voulait, il allait de l'avant avec un sourire, un clin d'œil et un haussement d'épaules gaélique.

Que peut-on faire de mieux, que de suivre sa direction, aller de l'avant, regarder vers le futur, moins appauvri par sa perte qu'enrichi de l'avoir connu alors qu'il nous manque tellement.»

Le mot de Cicely et José OUBRERIE, de l'Ohio.

«Par ceci nous voulons nous joindre à vous tous, rassemblés ici pour te saluer une dernière fois, toi, Michel, toi dont la disparition nous semble injuste de par son imprévisible et implacable soudaineté, injustifiée puisqu'elle nous prive du sens profond et magnifique que ta présence donnais aux mots talent et humanité injustifiable... ni la science, ni l'amitié, ni l'amour n'ont pu la conjurer, nous laissant maintenant abandonnés, confrontés pour toujours au vide terrible et définitif de ton absence...»

Le mot de Silvia KOLBOWSKY et Kenneth FRAMPTON, de New York.

«Le départ d'un proche est toujours dur à accepter, mais le décès précipité et prématuré de Michel KAGAN nous remplit d'une angoisse singulière. C'est douloureux non seulement à cause de son talent exceptionnel, mais encore à cause de son intelligence, et d'une générosité dont j'ai eu le privilège de faire l'expérience quotidienne lorsque nous enseignions ensemble à l'université de Columbia. Sa subtilité en tant qu'architecte était évidente en 1978, quand à l'age de 25 ans il gagnait le prix très convoité Alberti avec sa maison sur une intersection.

Michel s'était également engagé dans le programme social du domaine public (ainsi que) et dans l'élaboration de la syntaxe du mouvement moderne en architecture. Il est difficile de trouver un architecte de sa génération aussi engagé à la fois dans le champ du logement social et dans des projets de résidences et de grands édifices publics. Il a ainsi créé une architecture syncopée d'une remarquable invention et énergie, une architecture structurellement articulée et rythmiquement spatiale.

Michel était capable de créer dans tous les domaines un environnement qui était à la fois stimulant et libérateur, et des projets urbains internationaux non encore réalisés attestent de son potentiel d'architecte civique doté d'une stature remarquable.

Quand s'ajoute à la douleur de sa disparition pour sa famille et ses amis, une éclipse tragique qui laisse derrière un vide national et international, que peut-on dire alors que nul mot n'est capable d'exprimer une telle perte...»

Pascal QUINTARD HOFSTEIN

* à Xavier ARSENE HENRY

Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre du Mérite

Ancien Membre de la SFA et du Bureau

Xavier ARSENE-HENRY, né le 10 mai 1919, nous a quittés le 19 juin 2009.

Une *grenouille dans le ventre*, il aura toute sa vie durant, tenu en main crayon et plume.

Pas toujours « gentil » à l'égard de ceux qui lui apparaissaient marcher de travers, il cheminait sans détours, droit au but qu'il visait avec audace, courage, bonté, toujours dans le sens de la Vérité.

Dans son rapport de graphologue, Suzanne Bresard disait de lui à 15 ans :

« C'est un jeune homme qui a de la force, mais sa volonté est hirsute, mal élaguée, parfois intempestive ; il le sait, et la lutte contre lui-même est son premier obstacle ».

Auteur de nombreuses *Etudes sur la Ville*, et articles, notamment dans **La Croix**, il publie 5 ouvrages où il transcrit au quotidien les évènements majeurs comme les faits les plus divers, observations, relations, impressions, qui ont marqué et orienté sa vie. Avec l'originalité de son style aiguisé, quel humour y trouver aussi! Le dernier, posthume, retrace l'histoire et le champ de la propriété agricole, familiale, et du vieux moulin, le *Chambon*.

En voici les titres:

Notre Ville – Mame 1969 Rentrons, il se fait tard – L'Harmattan 1999 J'allais oublier de vous dire – L'Harmattan 2003 Arrêtons-nous quelques instants – L'Harmattan 2006 Les Prairies immenses de la Mémoire – l'Harmatan 2009

De ses dessins, rassemblés en très nombreux cartons, il faut pour s'en donner une idée se référer au recueil, publié en 2008 aux éditions *Elytis*, « **Cap-Ferret**, **50 ans de dessin** ». Il donne un aperçu du choix personnel des sujets, de l'aisance en perspective et composition, de la mise en lumière et en rythmes, de la volonté d'expression.

« A l'âge de 7 ans, j'ai découvert que je pouvais représenter

mes rêves en promenant mon crayon sur une feuille de papier blanc. Bien vite, au lieu de rester assis à ma table, je me suis promené avec un grand carnet et j'ai dessiné ce que je voyais après avoir remarqué des sujets qui me faisaient réfléchir : un bosquet de tiges de bambous, de gros coquillages, une pile de livres, des morceaux de bois... et le Cap-Ferret. ».

Fondateur, avec son frère Luc de l'Agence « Les frères Arsène-Henry, Architectes » - 55 ans de vie professionnelle, avec de nombreux et éminents collaborateurs – d'importantes réalisations voient le jour. France, Maroc, Inde, et Guinée : Logements – bureaux (Tour Aquitaine La Défense) - Barrages fluviaux (Moselle) – Aérodromes OTAN – Ponts – Eglises – Nouveaux quartiers à Reims, Montereau-Surville, Nîmes, Bordeaux-Lac. Le Béton-Blanc reste une image de marque dans l'innovation technique.

Architecte-Urbaniste A.E.I.U.P., Grand Prix de Rome, Professeur, après avoir été élève de L. Arretche, puis son Assistant, Xavier Arsène-Henry devient chef d'Atelier à l'E.N.S des Beaux Arts, puis à l'Ecole d'Architecture de Paris-Nanterre. En boutade, son enseignement pourrait se résumer ainsi : le carré ; le parti ; l'échelle; l'ordre et l'aléatoire ; l'imagination! Mais c'est avec cela une régularité de présence, aux corrections comme aux jurys, un contact aussi cordial que respectueux, entre lui, les enseignants, et tous les étudiants, des plus anciens aux plus jeunes, dans un cadre unique d'échanges libres. Vieille école, selon les mauvaises langues qui en parlent sans l'avoir connue!

A l'homme de foi chrétienne aussi, il faut enfin dire un émouvant adieu. Lui qui s'évadait de ses charrettes vers son violoncelle, la pêche ou la chasse, lui qui, surnommé Bob, au côté de son épouse Frédérique, recevait en sa propriété de Rivière à Château-l'Evêque, les enfants, la famille, les amis, les musiciens. Là, au terme de l'allée de tilleuls, au pied de la colline boisée, la cloche de la vieille demeure sonnait la fête, le repas, le réveil, la réflexion, le repos, la paix...

Luc-Régis GILBERT

* à Claude VASCONI

Claude VASCONI, né le 24 juin 1940, nous a quittés le 8 décembre 2009, près de ses 70 ans.

Son œuvre, considérable et de très haut niveau, entre dans l'histoire de l'architecture, aussi dignement qu'à dos d'un fier chameau, il prend la route du désert, vers les horizons, les espaces de ciel et sable, que son esprit de recherche a su honorer.

Avec « CLAUDE VASCONI », paru aux Editions du Regard en 1995, on prend conscience de la personnalité puissante de l'architecte, témoignant bien son unité dans la diversité.

Extrait du livre, on en reproduit ici partie de l'avant propos :

« D'où vient, si l'on suit Paul Valéry, que des édifices nés des mains des architectes, certains sont muets, d'autres parlent, et d'autres enfin, les plus rares, chantent ? De la personnalité de l'architecte, assurément. De son métier, de sa maîtrise, de sa science certes, mais aussi, et surtout de son tempérament, de son style, de son écriture.

Le domaine bâti n'est pas seulement bâtiment, il est mille autres choses, faites de sources, de rencontres, d'influences, de croisements... en deux mots, d'une culture singulière......Chez Claude Vasconi, chaque bâtiment procède du précédent et annonce le suivant. Autant dire que sa démarche, sa manière, sont l'expression d'un continuum qui, à partir de l'œuvre, est au cœur-même de sa personnalité...

Côtoyer Vasconi, c'est être emporté comme par un flot. Un flot verbal bien sûr. Non pas que Vasconi se pose en idéologue ou en théoricien, mais parce que la pensée, chez lui, se matérialise dans l'action, et que parler c'est agir. Chez ce « maître constructeur » (traduction littérale du grec *arkhitektôn*), rompu à toutes les techniques et à toutes les innovations, c'est le mot *beauté* qui revient le plus souvent. La pensée, pour lui, a pour aboutissement le geste ; le cerveau guide la main qui dessine, sculpte, module, modèle... »

L.-R. G

* * * * *

LETTRE OUVERTE

La SFA lance un appel à tous ses Membres en faveur de la publication en son Bulletin d'une LETTRE OUVERTE.

Elle tient à respecter son principe fondamental, statutaire, de libre pensée et d'expression.

Elle veut susciter activement des réponses aux articles parus.

Elle s'attache à saisir les évènements majeurs de l'actualité, aux niveaux de l'enseignement comme de la profession, et propose la réaction diversifiée de ceux qui sont prêts à y prendre part.

Elle se réserve toutefois le droit d'opérer des choix devant l'affluence des propositions, si tel est le cas.

Elle remercie les auteurs d'interventions, en leur rappelant la nécessité d'un échéancier, et de l'observation stricte de son développement culturel.

L.-R G

* * * * *

INFORMATIONS - PARUTIONS

Jacques Lucan, Composition, non-composition. Architecture et théories, XIXe - XXe siècles, Presses Polytechniques et universitaires romandes.

Cet ouvrage de 607 pages, richement illustré de plans et de photographies, était attendu. Entre l'histoire des édifices, celle des idées et celle des idées et celle de la présentation, cet ouvrage traite de l'évolution des principes de mise en ordre au sein du projet architectural.

L'auteur retrace et examine les théories à l'oeuvre, de Jean-Nicolas Durand à Toyo Ito.